

Nom: Velasquez

Prénom: Kelly

Professeur/Professeure: M. Keller

AK

5,75

Epreuve: Philo II

Date: 29.08.2018

3
2,75 | 5,75

Question 1

John Stuart Mill (Mill) a réemployé reformulé la philosophie utilitariste et a, malgré lui, créé un pont entre celle-ci et la théorie libertarienne. En effet les utilitaristes sont assez opposés aux libertariens et nous allons voir pourquoi.

D'ore par! ^(Bentham) Tandis que les utilitaristes mettent l'accent sur la maximisation du plus grand bonheur du plus grand nombre et s'intéressent aux conséquences (théorie conséquentialiste) et non pas à la finalité. B estime que nous sommes gouvernés par des plaisirs et des douleurs mais nous préférons les plaisirs alors nous allons vers les plaisirs (l'intensité du plaisir prouve l'utilité) et finalement de ce fait, le principe d'utilité repose sur le plus grand bonheur du plus grand nombre. Par ailleurs cette logique n'est pas punitive. B fait une pirouette amusante, selon lui c'est ceux qui ne visent pas à sa théorie qui doivent prouver quelle n'est pas satisfaisante.

En effet, il rencontre plusieurs objections à sa ^{théorie} (philosophie utilitariste). La première objection consiste au non respect des droits individuels et de la dignité humaine, nous avons vu l'exemple de la bombe à retardement, pour sauver un nombre supérieur de vies, en tant qu'utilitaristes, ~~se~~ nous obligeons de la torturer pour arriver à nos fins, trouver la bombe et sauver plusieurs vies au prix d'une seule (la torture, ^{pour} éventuel complice) la deuxième objection consiste à dire que tout ramener à l'utilité est très réducteur. C'est à ce moment là que Mill entre en jeu, en ce sens qu'il essaie de concilier le non respect des ^{avec la liberté individuelle} droits individuels. Pour lui, la valeur suprême est la liberté individuelle et

son respect est assuré ~~en~~ dès lors que maximiser le plus grand bonheur du plus grand nombre au nom même de la liberté individuelle le permet. Selon Mill, le respect de la liberté individuelle est la garantie sur la durée de l'application du principe d'utilité, car pour lui, ce qui est utile aujourd'hui peut ne plus l'être demain. "Il convient de remarquer que je renonce à tout avantage que je pourrais tirer (...) fondée sur les intérêts permanents de l'homme conçu comme être capable de progrès (...) [je] sache que ces intérêts (...) de chacun qui touche à l'intérêt d'autrui ^{la première objection} "De la liberté", John Stuart Mill p. 41. Il défend donc au nom de l'utilité future.

Par ailleurs, et ceci l'oppose à B, Mill considère qu'il y a une hiérarchie de plaisirs (approche qualitative du plaisir) et c'est le plus grand nombre qui décide de la supériorité d'un plaisir (indépendamment de s'il est juste ou pertinent, et ^{est plus important} ~~est plus important~~). Ainsi, pour Mill, le seul critère pour ~~par~~ juger une action est l'intensité du plaisir, pour lui il y a une hiérarchie de valeurs et au sommet de la hiérarchie d'une société il faudrait idéalement la dignité humaine, mais pas que, il faut aussi la liberté individuelle, donc les deux. "L'objet de cet essai (...) ou le raisonner, ou le persécuter ou le supplier, mais ni pour le contraindre, ni pour le punir, au cas où il agirait autrement" p. 40. Ici, Mill nous explique qu'aucun gouvernement peut entraver la liberté individuelle au nom du plus grand bonheur du plus grand nombre (no harm principle), pour lui, l'individualité est un principe moral ^{peuvent} beaucoup plus solide que celui de l'utilité. Comme nous ^{peuvent} le constater Mill vide ainsi de sa substance le principe utilitariste, et cela se voit d'autant plus quand il affirme que "l'individu est souverain sur lui-même, son propre corps et son propre esprit" p. 40. Avec ce passage nous observons comment Mill est à cheval ~~entre~~ "Voilà donc la région propre de la liberté humaine

[ou individuelle, qui réconcilie le non respect des droits individuels]
 Elle comprend en premier lieu, le domaine interne (...) puisque
 relève de cet aspect de la conduite d'un individu qui concerne
 celui-ci "p. 43 Ici, Mill ouvre la porte à la contestation ~~individuelle~~
 intellectuelle (liberté d'exprimer et de publier des ~~ses~~ opinions) qui ~~évite~~
 à une société de sombrer dans un conformisme ambiant. ~~Il~~
 nous fait part de ceci car pour lui il n'y a pas une ~~certaine~~
 opinion vraie mais des opinions vraies (dissidents avec le temps). Pour lui
 l'esprit critique est important car de cette manière l'idée devient vivante.
 En effet "Aucune société n'est libre à moins qu'elle ne respecte
 globalement ces libertés" p. 44. Nous voyons donc qu'il y a une
 utilité pour fonder ses choix.

Avant de conclure il convient d'énoncer que la importance que
 Mill accorde à la propriété (du travail/du corps) qu'il considère être la
 valeur suprême. Il s'oppose à 3 types de lois. Les lois paternalistes
 (ex. règles sur la circulation routière), pour lui, si on ne ~~peut~~ ^{fait} pas de mal aux autres
 l'état ne devrait pas essayer de nous protéger. Les lois moralisatrices
 également, celles qui pour imposer ou promouvoir des convictions morales
 violent la liberté de par exemple deux adultes consentants souhaitant
 recourir à la prostitution. Finalement, il s'oppose également aux lois
 redistributives en ce sens qu'elles ~~atteignent~~ ^{portent atteinte} à la propriété de notre
 travail.

En résumé, Mill introduit la notion de liberté individuelle, l'approche
 qualitative des plaisirs et l'idée essentielle du temps ou de la durée. Par
 conséquent, pour rester dans l'optique utilitariste, pour maximiser le
 plus grand bonheur du plus grand nombre il faut que la décision
~~soit~~ soit utile ou bénéfique à long terme pour le plus grand
 nombre.

Question 2

La responsabilité comme relation de la cause de l'événement (responsabilité causale) distingue 2 types de responsabilité ^{individuelles}. Une est intellectueliste, elle consiste à nier la responsabilité car ~~on ne peut pas~~ ^{nos pulsions nous empêchent de comprendre} ~~comprendre l'acte illégal~~ l'acte illégal. La deuxième est la volontariste, ^{elle} nie aussi la responsabilité mais non pas ^{car on ne comprend pas ce qu'on fait mais} ~~quelque chose (l'acte illégal)~~ parce que notre désir de faire est plus fort que de ne pas le faire. Nous avons un cas de l'homme qui avait tué sa femme et son avocat plaidait l'irresponsabilité de l'homme en raison d'un kyste qu'il avait dans le cerveau. La neuroscience peut nous montrer une photo du cerveau et nous montrer qu'il y a un kyste mais cette photo ^{ne} nous montre pas les causes ou ne donne pas d'informations sur ce qui est normal ou pas. Le lien causal est donc difficile à établir, on voit ce qui est mais pas ce qui devrait être. On n'a pas de certitudes avec les neurosciences. Celles-ci nous obligent à mieux connaître mais ne suppriment pas la responsabilité. ~~On sait juste~~ ^{quelque chose} ~~grâce aux neurosciences que même si on a le libre arbitre il y a la~~ ^(= LA) ~~responsabilité~~. Il y a 3 visions de la responsabilité individuelle. Les libertariens acceptent l'argument du LA car ils considèrent que nous sommes toujours libres. Les déterministes purs s'opposent aux libertariens car pour eux, croire qu'on est libre est une illusion absolue. Ils ^{veulent} donc exclure ce LA du droit et de la morale car pour eux on est pré-déterminés, conditionnés biologiquement, on n'agit pas librement et on n'est pas neutres. Finalement, il y a les compatibilistes, pour eux ^{on ne sommes pas} ~~on est pas~~ toujours libres et on peut être responsables même en l'absence de LA.

Les neurosciences jouent un rôle pendant dans la prise de décision. ^{a dice} ~~Soit~~ ^{fait} ~~il~~ ^{de} ~~est~~ ^{est} explique qu'il y a un double discours inconciliable, le premier est objectif et vrai (les neurosciences), ici il y a peu de place pour le LA, il s'agit d'accéder à ce qui est inconnu. Le deuxième qui est subjectif n'est pas

Nom: Velasquez

Prénom: Kelly

Professeur/Professeure:

Epreuve:

Date:

Question 2 continuation

Vrai, il est sur le LA. Searl nous dit que l'illusion de la liberté est toujours antérieur aux faits objectifs, donc à la liberté ou à la responsabilité. Cela donne sens à notre existence.

⊗ consistait à demander à des gens de lever la main pour ensuite savoir à quel moment ils ont pris la décision.

Libet a fait une expérience et il a "proposé" que le LA agit entre ^{et la} la décision du cerveau ~~de~~ prise de décision avant que l'acte ne soit commis. Il montre ainsi que les compatibilistes n'ont pas tort et qu'il existe donc un pouvoir de blocage avant l'action, un veto possible.

~~Il est donné~~ Il montre ainsi que le LA est conçu de manière négative de ne pas faire et qu'on n'est pas entièrement libre.

Je suis d'accord avec les compatibilistes, on peut ne pas toujours être "libre" car on l'est ~~pas~~ mais pas totalement et toutefois être responsables. Si c'est pour cette même raison que je suis d'accord qu'une personne qui commet une infraction en état d'ébriété soit tout de même tenu pour responsable même si la responsabilité devrait être restreinte. Cette personne a été libre de boire, elle se connaît et sait ce qu'elle peut faire dans cet état, c'est donc à elle de décider à ce moment là ~~se~~ qu'elle ne doit pas boire si elle est violente ou qu'elle a des antécédents par exemple.

Δ = comportement
/ 2,75

Mauque

En ce qui concerne la responsabilité pour les actes passés, je pense qu'il y a une aptitude à la responsabilité collective, on ne peut pas être fier de notre pays et ne pas accepter le passé. On peut pas dissocier le passé de l'histoire, on ne peut pas tenir pour responsable la génération d'aujourd'hui mais il y a une obligation morale d'indemniser ou du moins de s'excuser pour honorer la mémoire de ceux qui ont souffert et de permettre une reconstruction de la société et de vivre civile.

si
7